

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021**

Le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 15 octobre 2021

**Étaient Présents :** MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, M. COUGNAUD Raphaël, Mme BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, GABORIT Christian, DENIAUD Sébastien

**Étaient Excusés :** Mmes BERNARD Charline (donne pouvoir à Mme CHIFFOLEAU Martine), MUSSEAU Sonia, MM. DE NONANCOURT Xavier (donne pouvoir à M. OLLIO Laurent), PLUTA Sébastien (donne pouvoir à M. GABORIT Christian), Mmes NORMAND Claire, RELANDEAU Aurélie (donne pouvoir à Mme PERRODEAU Nadine)

**Étaient Absents :** M. MERCUL Alain

**Secrétaire de séance :** M. ECOMARD Bertrand

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021.

3 sujets sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis éclairage public SYDELA
- Devis CDC Conseils pour aménager la traversée de bourg (RD13)
- Salon et congrès des Maires

### **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE)**

L'état actuel du projet de transfert de la déchetterie ne permet pas de statuer pour le moment sur le lieu d'implantation.

La Communauté de communes Sud Retz Atlantique doit diligenter une étude sur les zones humides du terrain envisagé.

Ce dossier fera l'objet d'une présentation au conseil municipal dès que l'ensemble des éléments sera connu.

### **TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2022**

Il convient d'actualiser, pour 2022, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de PAULX.

Le conseil décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

- Surtaxe : 1.15 Euro HT/m<sup>3</sup> d'eau consommé
- Abonnement : 22 Euros HT/an

(14 voix pour et 1 abstention)

### **APPROBATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL**

Le conseil départemental de Loire-Atlantique (actionnaire principal de LAD) a décidé d'une augmentation de son capital social à titre exclusif.

En conséquence, le conseil municipal :

- approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000€ (deux millions d'euros),

- approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,
- Renonce donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital,
- approuve la composition inchangée du Conseil d'administration.

### **DEMANDE D'AVIS DE LA PREFECTURE RELATIF A UNE DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES**

Des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021.

Dans le cadre de la concertation engagée à ce sujet avec les organisations syndicales et professionnelles, ainsi qu'avec les chambres consulaires, et au regard de la situation économique et sanitaire exceptionnelle, il est envisagé d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail du département de Loire-Atlantique à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés).

Conformément à l'article L.3132-21 du Code du travail, l'avis du conseil municipal est sollicité sur cette demande ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

(6 voix pour, 5 contre et 4 abstentions)

### **DEMATERIALIZATION DES BUDGETS TRANSMIS EN PREFECTURE (« ACTES BUDGETAIRES »)**

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, les documents budgétaires peuvent être transmis par voie dématérialisée via internet (« Actes budgétaires »).

Une convention devra être signée entre la commune et l'Etat.

### **EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA MAIRIE**

L'ensemble des logiciels nécessaire à la gestion de la commune doivent être remplacés et donc ils seront désormais hébergés sur le « Cloud ». (le Cloud en informatique est une structure dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants auxquels les usagers se connectent via une liaison Internet sécurisée).

Constat à ce jour :

- le matériel semble suffisant pour installer les nouveaux logiciels sur le Cloud
- un équipement complémentaire (avec double écrans) pour l'urbanisme est nécessaire sur un 3<sup>e</sup> poste

Devis partie logiciels : 9 970.80 € TTC pour la 1<sup>ere</sup> année (droit d'accès compris) – forfait de 7 551.60 € pour les années suivantes.

Devis pour l'équipement complémentaire (avec double écrans) pour l'urbanisme : 1 798.80 € TTC (matériels, installation, sécurité).

### **RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**

Le rapport d'activités annuel 2020, en 3 volets, de la communauté de communes Sud Retz Atlantique a été transmis à chaque conseiller par courriel.

Y sont notamment abordées les thématiques suivantes : historique, vie institutionnelle, compétences, moyens humains et financiers, actions engagées par la CCSRA.

Les 2 autres volets portent sur :

- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

### **TRAVAUX AU CIMETIERE**

Le cimetière nécessite des aménagements notamment au niveau des allées. La solution proposée consiste à confectionner un tapis en enrobé.

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise BODIN de Challans. Les travaux envisagés sont estimés à 38 517 € HT (46 220.40 € TTC) pour le terrassement, l'empierrement et le tapis. (12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention)

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES**

La commune est liée par une convention d'objectifs et de financement avec l'association Graine d'Enviés.

Chaque début d'année, la municipalité verse 25 000 € à l'association. Un versement complémentaire intervient en cours d'année après analyse de ses besoins.

Le conseil décide de lui accorder une subvention complémentaire de 9 000 € au titre de l'exercice 2021.

Compte tenu des fonds versés par la CAF le restant à charge de la commune pour 2021 s'élève à 13 000 € environ.

### **ABRIS DE TOUCHE FOOT**

Suivant les nouvelles normes de la FFF (fédération Française de Foot), il est nécessaire de changer les abris de touche.

Le besoin est le suivant :

- 2 abris de touches pour les équipes et 1 abri pour les délégués
- Création d'une plate-forme béton et agrandissement des 2 existantes

Le club de foot FC Paulx pourrait effectuer le montage et la communauté de communes réaliser les plates-formes.

La société INTERSPORT pourrait assurer la fourniture des abris pour un montant estimé à 4 090 € TTC environ.

Le conseil décide de mettre les abris de touche aux normes et de s'approvisionner auprès d'INTERSPORT.

### **VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIVEE PERE CEYRAC**

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école privée Père Ceyrac de Paulx vont effectuer un voyage pédagogique en mars 2022. Compte tenu du coût assez important pour l'école, il est proposé d'apporter une contribution financière à l'OGEC de cet établissement.

Le conseil décide de contribuer sur la base de 75 € par élève concerné domicilié à Paulx (soit une enveloppe prévisionnelle de 2 850 €).

(7 voix pour, 6 voix pour une solution alternative de 90 € et 2 abstentions)

### **POINT SUR LE CENTRE-BOURG**

- Un courrier a été adressé aux personnes susceptibles de participer au projet du centre-bourg afin de les informer de la suite de l'opération en partenariat avec SAS Centralités.
- Retour sur les entretiens avec le département

- Un rendez-vous est programmé avec le directeur du PETR concernant des subventions possibles au niveau Européen.
- La demande de permis de construire pour le transfert de la pharmacie a été déposée le 11 octobre.

### **DEVIS SYDELA RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à la chute d'un candélabre (chemin des Prés Verts) il a été demandé en urgence un devis au SYDELA pour remplacer l'ensemble des anciennes installations (58 candélabres).

La commune a engagé depuis plusieurs années d'importants travaux de rénovation de ses réseaux d'éclairage public. Cependant certains tronçons demeurent vétustes et doivent être rénovés.

Le SYDELA a effectué une première estimation financière des enveloppes de travaux à prévoir :

- Bellevue – La Chapelle – Les Eglantiers : 40 916 .38 € HT (participation de la commune : 19 639.86 €)
- Rue du Pavillon – Chemin des Prés Verts : 43 676.61 € HT (participation de la commune : 20 964.77 €)
- La Bourrière : 39 701.55 € HT (participation de la commune : 19 056.74 €)

Le montant total restant à charge de la commune s'élève par conséquent à 59 661.37 €.

Le conseil municipal décide de faire immédiatement lancer les études d'exécution par le SYDELA.

### **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG (RD13)**

Dans la traversée du bourg (RD13), le long du projet d'aménagement du centre bourg, il conviendrait d'effectuer des aménagements destinés à abaisser la vitesse de circulation des véhicules, de sécuriser les flux. En outre, il serait judicieux d'intégrer des cheminements doux.

Le conseil donne un accord de principe afin d'étudier les aménagements à réaliser sur cette traversée du bourg.

La présentation du devis de CDC Conseils est reportée au prochain conseil municipal.

### **SALON ET CONGRES DES MAIRES**

Le salon des Maires et des collectivités locales (SMCL) est un temps fort de la vie des collectivités, organisé en concomitance du Congrès des Maires, en liaison avec l'association des Maires de France (AMF). Cet événement rassemble l'ensemble des acteurs territoriaux, acteurs publics et privés, entreprises, filières professionnelles, pouvoirs publics et organisations associatives réunis pour porter collectivement l'action locale auprès des populations.

Monsieur le Maire (Christian GAUTHIER) et son 4<sup>e</sup> adjoint (Laurent OLLIO) souhaitent effectuer le déplacement à Paris les 16 et 17 novembre 2021.

La prise en charge des frais de transport et de séjour des élus municipaux est prévue par l'article L2123-18-1 du CGCT.

Le conseil municipal confie un mandat spécial à MM. GAUTHIER et OLLIO pour le salon et le congrès des Maires 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre la communauté de communes Sud Retz Atlantique et l'Etat
- Travaux logements SOLIHA (enduits)
- Locations